

L'enseignant

L'école libératrice



SECTION ACADEMIQUE DE GRENOBLE

Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 Grenoble Cedex 2

Tel : 04 76 23 38 54 - mail : ac-grenoble@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/grenoble>

Le SE-Unsa Grenoble plus que jamais déterminé !

Direction
d'école

Promotions

Salaires

Retraites

Pas de comité d'entreprise ?

Le SE-Unsa l'offre à ses adhérent·e·s

ne plus
payer
le prix fort !

billetterie shopping
vacances spectacles
locations courses
attractions cinéma
magasins voyages
animations concerts ...

le cinéma

- 20 à - 30 %

e-billets disponibles et + de 5 000 salles disponibles

le shopping

- 5 à - 45 %

+ de 200 marques disponibles
et des remises cumulables avec les promotions

les vacances

- 5 à - 70 %

+ de 200 destinations dans 8 pays accessibles même en juillet/août

les parcs / zoos

- 20 à - 45 %

e-billets disponibles
et + de 80 parcs/zoos disponibles

les spectacles

jusqu'à - 60 %

e-billets disponibles et + de 60 000 manifestations disponibles

La rentrée 2019 vient d'être marquée par le suicide de Christine Renon, directrice d'école maternelle à Pantin. Par ce geste dramatique et son courrier adressé à la hiérarchie, notre collègue a voulu montrer les limites d'un système où la surcharge de travail, les multiples sollicitations et les injonctions de toutes sortes ne sont plus tenables pour les directeurs et directrices. Le ministre a annoncé la création d'un comité consultatif national sur la direction d'école, la diffusion d'un questionnaire à destination des collègues, la création d'un groupe permanent de consultation des directeurs et directrices à l'échelle départementale. Il a aussi accédé à la demande intersyndicale d'un CHSCT ministériel sur la prévention des actes suicidaires.

Le SE-Unsa juge ces annonces positives mais demande au ministre qu'elles s'accompagnent de mesures d'urgence. Il faut immédiatement décider du report de tâches administratives non essentielles, de l'octroi de journées de décharge supplémentaires ainsi que de réunions de directeurs sur le temps de classe, dès le mois de novembre, pour leur permettre de sortir de leur isolement.

Cette rentrée est la 3^e du président Macron et du ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Dès le printemps 2017, le SE-Unsa leur avait demandé de s'engager dans une politique éducative qui accepte le temps long de l'éducation et qui soit construite avec les personnels pour répondre aux besoins de leurs élèves.

Jusqu'ici cet appel n'avait pas été entendu et dès le début du quinquennat les tensions s'étaient nouées. Elles sont devenues de plus en plus fortes et l'année scolaire dernière a été une année de crises au pluriel avec entre autres les suppressions d'emplois dans le second degré et la deuxième heure supplémentaire imposée, #Pasdevague, le projet de loi École de la confiance et en particulier son projet d'EPLESF, la réforme du bac 2021 et celle de la voie professionnelle, sans entendre les désaccords, les inquiétudes et les demandes. De plus, cette année scolaire 2018-2019 s'est déroulée sur fond de crise sociale plus large, la crise des gilets jaunes, qui a marqué tout le pays.

Pour cette rentrée scolaire, nous notons un changement d'attitude du ministre à l'égard des personnels. Plus d'écoute et moins d'arrogance...

Au SE-Unsa, on ne se laissera pas tromper et on jugera des avancées réelles sur chaque dossier.

Dans le premier degré, le SE-Unsa a été entendu avec un temps dégagé pour la saisie des réponses des évaluations CP/CE1, ainsi que pour la comptabilisation des élèves d'ULIS pour la carte scolaire.

S'agissant du second degré, le ministre a annoncé la mise en place de deux comités de suivi ; l'un pour la réforme du lycée général et technologique, l'autre pour la voie professionnelle. Nous veillerons comme cela est prévu à ce qu'ils soient déclinés au niveau académique. En outre, Le SE-Unsa revendique une indemnité spécifique pour les corrections des épreuves de contrôle continu, celles-ci devant être rémunérées au même titre que les corrections des épreuves terminales.

Le vote de la loi Fonction publique durant l'été, que le SE-Unsa n'a cessé de dénoncer, va entraîner des évolutions préjudiciables pour tous les personnels et pour les usagers. Avec cette loi, non seulement les droits des personnels sont amoindris avec un cadre de gestion repensé mais les valeurs du service public d'éducation sont sérieusement entaillées.

La réforme en cours des retraites qui n'est pas une demande de l'UNSA, retiendra plus que jamais notre attention afin que les personnels de l'éducation nationale, mais plus généralement tous les salariés, ne voient pas leur avenir s'assombrir.

Enfin, le SE-Unsa rappelle son soutien à une jeunesse lanceuse d'alerte quand tous les voyants climatiques virent au rouge et que la réaction des états pour lutter contre le réchauffement de la planète peine à s'enclencher.



Serge RAVEL
Secrétaire académique

Sommaire

Moi , personnel de vie scolaire	4
Moi , professeur stagiaire	5
Moi , professeur d'EPS	6
Moi , professeur de Lycée Pro	7
Moi , professeur certifié.e / agrégé.e	8
Mon rendez-vous de carrière	9
Moi , PsyEN	10
Moi , intervenant en école inclusive	11
Moi , professeur des écoles	12
Moi , enseignant contractuel.le	13
Moi , futur.e retraité.e	14
<i>Bulletin d'adhésion</i>	15
<i>L'équipe du SE-Unsa académique</i>	16



Syndicat des Enseignants - UNSA
REVUE TRIMESTRIELLE
Elaborée en octobre 2019
Directeur de Publication : Serge RAVEL
Imprimée par OnLinePrinters en 2500 exemplaires
N° CPPAP 1018 S06637 - N°ISSN 1023S06637

Sous le signe de l'inquiétude



Vingt-deux postes restent vacants après le mouvement intra, un déficit inédit qui se creuse de manière alarmante depuis 2 ans. La faute à l'absence de créations de postes et au choix ministériel d'affecter en priorité les néo titulaires sur les académies à fort taux de « fuite » au mouvement inter (bassin parisien, nord de la France).

Le nombre de contractuels CPE ne cesse d'augmenter et l'administration se trouve bloquée par ces contraintes budgétaires : des remplacements sont effectués par des AED faisant fonction dès cette rentrée. Une pratique qui semble s'amplifier et qui ne peut nous satisfaire : les CPE doivent être remplacés par des titulaires remplaçants ou a défaut par des contractuels « CPE ».

Pour les AED faisant fonction de CPE, si l'expérience est intéressante, ils sont perdants financièrement (pas de prime alors qu'ils ont des heures de travail et des responsabilités en plus).

Les moyens AED utilisés pour faire fonction de CPE viennent amputer les moyens « AED » et empêchent notamment des remplacements d'AED suite à maladie ou congé.

Cette situation vient alimenter le sujet brûlant des conditions de travail des personnels de la vie scolaire. Le **SE-Unsa** est fortement engagé dans la prévention des risques psycho-sociaux

et participe régulièrement aux groupes de travail « qualité de vie au travail » organisés par le rectorat. Nous avons mené une enquête auprès des CPE de l'académie et devons en exposer les résultats et nos analyses lors d'une séance prévue le 26 septembre avec DRH et IA-IPR.

Le groupe de travail a été reporté « à une date ultérieure » par la DRH..... Pas de quoi rassurer élus et personnels. Le **SE-Unsa** reste mobilisé et insiste pour que cette instance se tienne avant les congés de Toussaint.

Comme à chaque rentrée, nous sommes également interpellés par les problématiques d'emploi du temps et chose nouvelle, par des recours sur les avis recteurs suite aux rendez-vous de carrière. Nombre de collègues aux avis « chef » et IA-IPR « très satisfaisant » et « excellent » se retrouve avec l'avis final « satisfaisant. La faute certainement au quota d'avis « très satisfaisant » et « excellent » du recteur. C'est incompréhensible pour les collègues et cela suscite beaucoup d'amertume. Le système du mérite n'est vraiment pas au point !



Frédéric ZMARZLY



Les concours de recrutement sont en cours de modification. En 2022, ils auront lieu en fin de master 2 et non plus en fin de master 1. Quant aux formations dispensées dans les masters Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), elles seront modifiées dès la rentrée 2020 (M1 en 2020 et M2 en 2021).

Pas de révolution, mais une évolution pour harmoniser

les formations offertes sur l'ensemble du territoire, qui tiendront compte du référentiel de formation. Les contenus des concours sont encore hypothétiques et feront l'objet de concertations à venir dans le cadre de l'agenda social. Le **SE-Unsa** y portera ses revendications.

L'organisation en amont et en aval du concours

En M2 Meef : en alternance avec un tiers temps en établissement (l'organisation n'est pas arrêtée), contrat de droit public cumulable avec les bourses et reclassement des services, double tutorat.

L'année de stage post-M2 : les lauréats issus de master Meef seraient placés à temps complet avec une décharge de service pour suivre une formation continuée. Les lauréats non issus de master Meef seraient en alternance (mi temps en classe et mi temps en formation).

La formation continuée se poursuivrait pendant les trois premières années après la titularisation.

Les épreuves de concours

- Deux épreuves écrites d'admissibilité :

- l'une pour vérifier le niveau académique,
- l'autre sera professionnalisante ;

- Deux épreuves orales :

- une épreuve professionnelle,
- une épreuve d'entretien pour valoriser l'expérience professionnelle et évaluer la projection du candidat dans le métier.



L'avis du SE-Unsa :

Le **SE-Unsa** est attaché au concours de recrutement. La vérification du niveau académique est nécessaire ; cependant, les épreuves doivent être professionnalisantes.

Quant à l'entretien, l'évaluation de la projection du candidat dans le métier est une nécessité ; elle peut reposer sur des supports écrits, elle vise également à évaluer la façon dont le candidat perçoit ce que sont les valeurs et les enjeux d'une école publique laïque.

Afin d'atteindre les objectifs visés par ces nouvelles épreuves, il est indispensable de revoir la composition et la formation des membres des jurys.



Nelly RENAUD

Pour le **SE-Unsa**, le changement de la place du concours ne règle pas tous les problèmes, et d'ailleurs il en génère : il faudra donc étudier l'arrivée dans la grille de rémunération, le reclassement, mais également la mobilité géographique.

La reprise des concertations dans le cadre de l'agenda social permettra au **SE-Unsa** de rappeler qu'il ne s'agit pas de recruter les meilleurs diplômés mais les meilleurs futurs professeurs, CPE et PsyEN, et cela parmi un vivier de candidats qu'il faut aussi pouvoir élargir en rendant le métier attractif.

Organisation et formation

N O U S ENSEIGNANTS D'EPS SE-Unsa

Organisation de l'enseignement de l'EPS dans le 2nd degré

Une nouvelle circulaire de préconisations sur l'organisation de l'enseignement de l'EPS dans les établissements du 2nd degré doit venir dépoussiérer celle du 24 août 1976. Il était temps !

Le nouveau cadre ne révolutionnera pas l'actuel mais il aura le mérite de rappeler le nécessaire équilibre des séances d'EPS sur la semaine et la journée, de clarifier la notion de 24h d'intervalle entre deux séances et d'être rédigé de façon plus actuelle.

Capeps et Agrégation d'EPS 2020 : inscriptions, épreuves et programmes !

Les inscriptions au Capeps et à l'Agrégation d'EPS de la session 2020 se sont déroulées du 10 septembre au 10 octobre 2019. Les épreuves écrites auront lieu :

- jeudi 30 janvier 2020 pour le Capeps interne
- lundi 9 et mardi 10 mars 2020 pour le Capeps externe
- entre le 28 et le 31 janvier 2020 pour l'agrégation d'EPS interne
- entre le 2 et le 20 mars 2020 pour l'agrégation d'EPS externe

Pour information, voici quelques chiffres bilan du Capeps 2019 :

v **730** postes étaient offerts aux différents concours du Capeps de l'enseignement public (700 en 2018).

v **6516** candidats se sont inscrits (6198 en 2018) et 5044 se sont présentés aux épreuves d'admissibilité (4728 en 2018).

v **1789** candidats ont été admissibles (1507 en 2018).

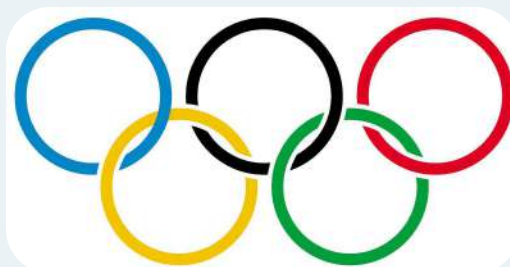
v **730** ont été admis (700 en 2018), soit 14,47 % des candidats présents aux épreuves d'admissibilité (14,81 % en 2018).

Contrairement à 2018, où l'on avait pu noter une forte baisse du taux de réussite au Capeps, 2019 marque une stabilité de ce taux expliquée en grande partie par la stabilité du nombre de postes offerts. Une stabilité que le **SE-Unsa** va défendre pour 2020 !

Classes Coubertin-Milliat

2019 a vu la mise en place des Classes Pierre de Coubertin - Alice Milliat dont l'objectif est de former d'ici 2024, via des regroupements annuels sur les congés scolaires, 1000 élèves à être des « ambassadeurs » aux JOP 2024. Ainsi dès cette rentrée, 30 à 35 élèves de 4ème sélectionnés par académie, débiteront la formation encadrée, entre autres, par des enseignants d'EPS dont la participation sera rémunérée en heures supplémentaires.

Le SE-Unsa ne peut partager ni le mode de tri élitiste choisi pour les élèves, ni ce nouvel empiètement sur le budget « Dépense des personnels » dans le contexte de fermeture de postes que nous connaissons !



Encore des zones d'ombre !



Cette rentrée 2019 voit le lancement de la réforme de la voie professionnelle. Le 1^{er} étage de la fusée est la réorganisation de la classe de 2^{nde} Pro en familles de métiers. Le feu vert est donné pour les Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les Métiers de la relation client et ceux de la gestion administration, du transport et de la logistique. À l'horizon 2021/2022, l'ensemble des bacs pros devrait être restructuré.

Programmes, grilles horaires et méthodes de travail, c'est un changement radical qui s'effectue dans la précipitation et comporte encore des zones d'ombre. Sur le terrain, pas facile de s'adapter avec si peu de délai et d'accompagnement à ces modifications profondes ! Cette petite révolution n'a pas les moyens de ses ambitions.

L'un des objectifs de cette réforme est de rendre les enseignements généraux plus concrets en les inscrivant, en partie, dans une perspective professionnelle. Donc, même si leur volume global reste sensiblement identique, la part de l'enseignement disciplinaire des mathématiques et du français sera nécessairement réduite. Dans cette réforme, tout est à construire ou presque ; c'est l'un des enjeux de la co-intervention et de la réalisation du chef d'œuvre avec des horaires dédiés.

Ainsi le chef d'œuvre est conçu comme « l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire construit, individuel ou collaboratif ». Mais sa mise en application reste floue. Le vade-mecum, dans sa première version, n'offre

que peu de pistes et aucune marche à suivre sur des questions pratiques (absence d'enseignant, réalisations possibles dans les filières tertiaires....).

Et quid des conditions de travail ?

Le temps de concertation et de préparation augmenteront ; les programmes rénovés demanderont un investissement accru. Pour cela, aucune compensation prévue !

Pour le **SE-Unsa**, cette volonté d'alléger l'emploi du temps élèves et de renouveler les modes d'apprentissage est louable mais si notre action a permis de conserver le volume horaire global, il convient de rester vigilant quant aux équilibres, notamment au poids relatif de l'enseignement général.

Ce changement nécessite une formation, des investissements et une clarification des règles de fonctionnement de la co-intervention et de la réalisation du chef d'œuvre. Des moyens à la hauteur (demi-sections regroupées, dotations complémentaires, prise en compte des seuils....) seront nécessaires.

Nous, professeurs, sommes prêts à faire évoluer nos méthodes d'enseignement mais il faut nous en donner les moyens : nous accompagner, nous sécuriser et valoriser notre investissement.

La retraite des PLP avec une double carrière : "la double peine"

Déjà fragilisés par le mode de calcul actuel du montant des pensions, les PLP avec une double carrière verront se réduire à une peau de chagrin leur pouvoir d'achat au moment de quitter la vie active avec la réforme qui s'annonce...

Ajoutez à cela les conditions de salaire désavantageuses obtenues à l'issue du reclassement après la réussite à certains concours, et c'est un pan entier des effectifs des enseignants qui ne se sent plus reconnu dans ses spécificités et ses compétences alors même que certains profils, dans certaines filières peinent à être recrutés. Le discours politique n'a eu cesse, depuis des années, de valoriser les parcours atypiques et parfois riches de certains collègues...

Mais dire n'est pas parler, dire est un préformatif qui engage et demande des actions concrètes et justes.

Mobilisons-nous pour que le discours politique retrouve de la cohérence afin que chacun retrouve un peu de sérénité dans un quotidien professionnel déjà marqué par la faiblesse des moyens, insuffisants pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain.



Christiane LIEVOUX

Des ajustements et des incohérences

Deux ans après sa mise en place, l'évaluation des enseignants et plus particulièrement le rendez-vous de carrière voit son calendrier annuel évoluer. L'occasion pour le **SE-Unsa** de faire un tour d'horizon des modifications, de soulever les incohérences qui persistent et de vous proposer nos conseils et notre accompagnement.



droit, le **SE-Unsa** a également proposé un allongement de cette période pour le 3ème rendez-vous (éch. 9 et hors-classe) et la mise en place d'un protocole d'évaluation pour les personnels qui ne peuvent pas avoir d'observation professionnelle. Proposition non retenue pour la rentrée 2019, le **SE-Unsa** restera vigilant durant cette 3ème campagne du rendez-vous de carrière pour que le maximum de personnel puisse bénéficier de cette nouvelle évaluation.

Raccourcissement du délai de prévenance

Pour assouplir un calendrier trop contraint pour les services, il est maintenant prévu une réduction de **délai de prévenance des personnels** qui passe de **un mois à quinze jours**. Le **SE-Unsa** a demandé et obtenu que le raccourcissement de ce délai tienne compte du calendrier des vacances scolaires.

Localement, le SE-Unsa déplore l'absence de communication aux collègues au mois de juin de l'année n-1 de leur rdv de carrière, comme le prévoit le MEN dans son guide. Le rectorat, interpellé par nos militants, est resté sans réponse.

Dans le même objectif, le délai pour formuler par écrit **des observations** passe de **trois semaines à quinze jours** après la notification du compte-rendu du rendez-vous de carrière.

Allongement de la campagne d'évaluation

Lors des rencontres de l'agenda social, l'essentiel des discussions avait porté sur la problématique des rendez-vous manqués pour différentes raisons (maladie, maternité, formation, ...). Le **nouvel arrêté prévoit une prolongation de la campagne d'évaluation jusqu'à la mi-octobre de l'année N+1** pour proposer des rendez-vous de carrière pour les personnels qui n'auraient pas pu en bénéficier l'année scolaire précédente.

L'avis du SE-Unsa : très favorable à cette ouverture d'un nouveau

Le SE-Unsa, syndicat utile, vous accompagne pour la rédaction du document de référence de l'entretien

L'entretien du rdv de carrière permet d'échanger sur les différents items contenus dans le document de référence. Pour vous préparer, vous avez la possibilité, sans obligation, de le renseigner et de l'envoyer à vos évaluateurs, en amont du rendez-vous de carrière, ou de le leur remettre lors des entretiens. Il comprend 3 parties : le parcours professionnel, l'appréciation par l'enseignant des compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel, les souhaits d'évolution professionnelle. *Plus de détails sur notre site ICI : <https://urlz.fr/aALw>*

Les conseils du SE-Unsa :

- remplir et envoyer le document de référence à vos évaluateurs. Ainsi, une partie de l'entretien pourra s'orienter sur vos attentes.
- se référer à la **fiche n°14 du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015**. Vous y trouverez les descripteurs des degrés d'acquisition des compétences. Ils vous aideront à mieux cerner les 11 compétences sur lesquelles vous serez évalué.e, et ainsi compléter plus aisément les différentes parties du document de référence de l'entretien.



Et le + adhérent ?

Le **SE-Unsa**, a participé avec les syndicats de l'UNSA Education, à l'élaboration d'un document permettant de faire les liens entre tous les documents officiels et de vous aider à remplir le plus précisément **possible votre document de référence à l'entretien**.

Adhérent, n'hésitez pas à nous le demander par mail à ac-grenoble@se-unsa.org

Avis primaire et avis final : incompréhension chez nos collègues !

De nombreux collègues, très surpris, nous interpellent à la réception de leur avis final : « *Comment obtenir un avis recteur "satisfaisant" alors que tous mes items sont situés entre "Très satisfaisant" et "Excellent" ?* »

Le SE-Unsa vous explique mais ne cautionne pas !

Ce différentiel entre les avis primaires (ceux des IA-IPR et chef d'établissement) et l'avis final de Mme la Rectrice s'explique par le fait que le rectorat met en place un contingentement d'avis.

Nous avons dénoncé et dénonçons encore cette pratique qui est source d'une grande incompréhension chez les collègues.

L'administration confond évaluation et avancement. Avec ce système, il y a une nécessité de rétrograder les collègues. Du coup on passe d'un système qui devrait être un système d'évaluation positive à un système d'avancement dévalorisant !

Contester ? Étudiés en CAPA de contestation, aucun recours gracieux n'a abouti l'an passé.

Et après ? Si votre recours n'obtient pas de suite favorable, il faudra aller en contestation...

Et le + adhérent ? Nos militants vous accompagnent dans la rédaction du recours.



Toutes les informations, en détails, sur notre site

Éligible or not



Mon rendez-vous de carrière

Je suis passé-e
**au 6^e échelon
ou au 9^e échelon**
après le
01/09/2018
inclus

Je n'aurai pas
de rendez-vous
de carrière.
J'ai du avoir un
rendez-vous de carrière
en 2018-2019

non

oui

Je suis passé-e
au 6^e échelon
ou au 9^e échelon
avant le
31/08/2019
inclus

oui

J'aurai un
rendez-vous
de carrière cette
année scolaire
2019-2020

Je n'aurai
pas de rendez-vous
de carrière cette année.
J'aurai un rendez-vous
de carrière
en 2020-2021

non

Je suis passé-e
au 8^e échelon
après le
01/03/2018
inclus

Je n'aurai pas
de rendez-vous
de carrière.
J'ai du avoir un
rendez-vous de carrière
en 2018-2019

non

oui

J'ai accédé
au 8^e échelon
avant le
28/02/2019
inclus

oui

J'aurai un
rendez-vous
de carrière cette
année scolaire
2019-2020

Je n'aurai
pas de rendez-vous
de carrière cette année.
J'aurai un rendez-vous
de carrière
en 2020-2021

non

J'ai une question,
je contacte Julien Joly :
julien.seunsa74@gmail.com

Le SE-Unsa Grenoble se mobilise

Avenir des CIO :

Suite à la publication du rapport Charvet « Refonder l'école » le 26 juin 2019, le **SE-Unsa** demande le recrutement de PsyEN EDO^(*), à la hauteur des besoins, pour que ceux-ci puissent exercer toutes leurs missions (fixées par la circulaire du 28 avril 2017) et ne soient pas exclusivement des experts en ingénierie de l'orientation auprès des équipes. Il demande également au ministre de cesser de déstabiliser la profession des PsyEN EDO^(*), notamment lorsqu'il envisage de supprimer leur lieu de travail collectif, le CIO.

Tout en reconnaissant la nécessité de mieux former les enseignants (professeurs principaux ou non) à l'accompagnement à l'orientation et le rôle important qu'ils ont à jouer dans ce domaine, le **SE-Unsa** insiste sur le fait qu'ils ne peuvent pas être les seuls à échanger avec les adolescents et leur famille. Il est en effet indispensable qu'un professionnel, le PsyEN EDO^(*) (éducation, développement, orientation), non impliqué dans les enjeux de la relation pédagogique, au fait non seulement des ressorts de l'orientation mais aussi de la spécificité de la psychologie et du vécu adolescents, sachant mener un entretien de conseil et aider à la prise de décision, soit disponible pour tout collégien ou lycéen.

Conseiller technique :

L'absence d'interlocuteur désigné pour les PsyEN EDA^(*) entraîne une disparité de traitement entre les PsyEN EDA^(*) des différents départements : réunions départementales sur le temps de service, autorisation de participation



au congrès AFPEN, participations des PsyEN en tant que formateurs vers les PE, AESH...

Le SE-Unsa revendique la création de postes de conseillers techniques aux niveaux départementaux, académiques et nationaux pour remédier aux dysfonctionnements constatés.

Postes vacants :

Beaucoup de postes PsyEN EDA^(*) de l'académie restent vacants depuis plusieurs années (17 postes à la rentrée 2019) sans compter les nombreux ou nombreuses collègues en congés longs ou à temps partiels thérapeutiques non remplacés ou complétés. L'embauche de contractuels PsyEN EDA^(*) qui pourraient occuper ces postes est bloquée par le fait que budgétairement, les PsyEN EDA^(*) sont rattachés au BOP 140 (1^{er} degré). S'il y a surnombre de PE dans le département et/ou l'académie, le ministère refuse de donner les moyens nécessaires au recrutement.

Le **SE-Unsa** porte la demande d'intégration des PsyEN EDA^(*) dans le BOP 141 (second degré) pour améliorer la situation. La survie du corps des PsyEN et plus largement des RASED en dépend. Cette demande d'intégration est logique dans la continuité du corps unique des PsyEN.

Détachement :

Le 13 juin s'est tenue la Commission Paritaire Nationale de détachement des PsyEN. Cette procédure permet à des psychologues d'une autre fonction publique ou d'un autre corps de l'Éducation nationale d'exercer en tant que PsyEN.

Le **SE-Unsa** est favorable à la mobilité professionnelle et regrette, une fois encore, qu'elle ne soit possible au sein du corps des PsyEN : le groupe de travail concernant une passerelle entre les deux spécialités EDA^(*) et EDO^(*) n'a toujours pas été réuni.

^(*) EDA : 1er degré
^(*) EDO : 2nd degré



Par ailleurs, nous continuons à revendiquer la nécessité réglementaire pour tous les PsyEN d'être enregistrés sur le registre ADELI, conformément à l'article 57 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002. En effet, malgré toute la vigilance des personnels administratifs, il demeure des agents exerçant les missions de psychologue de l'Éducation nationale sans en détenir le titre. Comme le prévoit la circulaire, nous déplorons que l'accompagnement à la prise de poste ne soit pas effective pour l'ensemble des personnes concernées, notamment dans notre académie.



Enfin comptabilisés ! Merci l'UNSA !



Jusqu'à présent, en élémentaire, les effectifs ULIS étaient pris en compte pour déterminer la quotité de décharge du directeur, mais ils étaient comptabilisés à part pour la carte scolaire. Ils n'étaient donc pas pris en compte dans le calcul de la moyenne par classe de l'école.

Le **SE-Unsa** réclamait depuis de nombreuses années de nouvelles règles de calcul. L'objectif d'une ULIS étant une inclusion maximale dans les classes ordinaires, il n'était pas normal que ces enfants ne soient pas comptabilisés dans lesdites classes. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé dans le cadre de la rédaction de la loi École de la confiance, amendement qui a été retenu dans le texte final : "Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés."

Après la parution de la loi vient le temps de l'application réglementaire. Nous avons porté auprès du ministère la nécessité d'une parution rapide du décret d'application.

Le **SE-Unsa** veillera donc à ce que les effectifs de l'ULIS soient bien comptabilisés parmi les effectifs globaux pour déterminer le nombre de classes de l'école, favorisant ainsi les ouvertures et l'amélioration du fonctionnement de ces dispositifs.

GT ACADÉMIQUE - 25 sept 2019

L'UNSA-Education défend les AESH !

Les AESH ont, cette année encore, vécu une rentrée difficile et avec eux, les équipes éducatives, les élèves en situation de handicap et leur famille ! Alors que la circulaire sur l'école inclusive promet « monts et merveilles » avec la mise en place des PIAL et d'une formation pour les personnels, les AESH ont fait leur rentrée « sans contrats » et sans réponses claires des services !

Les délégués **UNSA Education** sont intervenus à de multiples reprises lors du GT pour questionner l'administration et faire part de nombreux témoignages d'AESH reçus depuis Août concernant les dysfonctionnements (contrats non transmis, absence de réponse, problèmes de communication générale, multiplicité des interlocuteurs, mise en œuvre de la formation 60 h sur le temps libre,...)

Le Rectorat reconnaît être en difficulté actuellement, suite à la réorganisation des différents services gérant les divers AESH... Les circulaires nationales et académiques permettent de clarifier les contrats, et

les missions mais demandent une actualisation massive desdits contrats, ce que les services n'ont pu gérer à temps (avant la rentrée).

Pour une communication « simplifiée », le Rectorat compte pouvoir s'appuyer sur **la mise en service d'un guichet unique par département** (mail et téléphone) à disposition des AESH, des enseignants et des familles.

Le rectorat et les DSDEN promettent une bien meilleure gestion des ressources humaines, et encouragent les organisations syndicales à veiller aux situations délicates des AESH, afin que des solutions soient apportées au cas par cas. Cette proposition d'un suivi au plus près

correspond assurément au syndicalisme porté par **l'UNSA !**

Vous pouvez compter sur l'engagement et la détermination du **SE-Unsa** pour revendiquer la création d'un vrai métier d'AESH accompagnée d'une réelle revalorisation financière et d'une amélioration de leurs conditions de travail.



Béatrice BRUYERE



Moi, intervenant en école inclusive

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Urgence absolue

Moi, professeur des écoles



Le douloureux décès de notre collègue directrice d'école de Seine-Saint-Denis vient - s'il en était besoin - de réactiver le pesant dossier de la direction d'école.

L'actualité est sensationnelle et la dure réalité vient nous montrer à quel point certains collègues sont en souffrance ; tant la charge de travail s'est alourdie, pour les directrices et directeurs, avec son lot d'injonctions multiples et parfois contradictoires. Notre ministère serait bien inspiré de reprendre les discussions sur la direction d'école avec les organisations syndicales dans le cadre de l'agenda social sans cesse reculé. Le **SE-Unsa** est un des principaux demandeurs.

Quelques années en arrière, dans les départements de notre académie - en Isère particulièrement - puis au niveau du rectorat, se sont tenus des GT sur la problématique de l'allègement des tâches de la fonction de directeur. Le **SE-Unsa** y a pris toute sa part. Des préconisations ainsi qu'une charte de bonne conduite avec la messagerie académique sont allées dans le bon sens. Un Bureau virtuel du directeur - centralisateur des applications - a été créé sur le portail PIA.

Que reste t-il aujourd'hui des bonnes intentions de l'époque ? L'outil informatique est monté en puissance avec son florilège de nouvelles applications que chaque directeur découvre au fil de l'année, en général sans formation à l'outil ; si ce n'est le renvoi à de magnifiques tutoriels. Saluons ici la récente naissance de GENIE, application (pour ne pas dire usine à gaz) qui va permettre à nos camarades directeurs de se livrer à la saisie des coordonnées complètes des parents d'élèves sollicités pour un agrément (natation, vélo, ski,...) Et nous avons compris que cela devait permettre de mieux contrôler l'honorabilité des personnes qui interviennent auprès des élèves. L'allègement promis des tâches de direction est devenu une quête inaccessible malgré d'honorables intentions contredites au fil des mois !

La question des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) revient à l'actualité en cette rentrée ! A l'origine de Base Elèves, les CSP avaient été enlevées : sorties par la petite porte les voilà réintroduites par une fenêtre dans ONDE ! Cette question fait partie de nos réflexions éthiques mais aussi des surcharges qui s'ajoutent aux mises à jour de nos fichiers dans ONDE. Quelle obligation ? A quelles fins statistiques ? Il nous sera répondu : un intérêt pour le profilage des REP...

La coupe est pleine d'autant que le métier de directeur ne se limite pas aux aspects administratif et relationnel avec notre hiérarchie... Mais ces derniers étouffent le reste des missions et notamment la dimension pédagogique qui devrait être le cœur du pilotage des écoles ! On pourrait presque s'étonner que nos collègues ne soient pas plus révoltés si l'on s'en réfère au nombre d'interpellations qui nous arrivent ! Mais lorsque l'on va à leur rencontre, les difficultés et aberrations et la souffrance du quotidien se font jour...



**Monsieur le ministre,
entendez la vérité du terrain
et ouvrez sans tabou
les négociations
sur la direction d'école.**



Patrick MAUREY



Bulletins de salaire dématérialisés : c'est enfin activé pour les contractuels !

Chaque mois, et quelques jours après le virement du salaire, avec l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP), il est enfin possible pour les contractuels d'accéder aux bulletins de salaire au format numérique. Les bulletins de salaire au format papier continueront de vous être remis pendant une période de 6 mois. N'attendez pas pour ouvrir votre espace ENSAP avec votre numéro de sécurité sociale : <https://ensap.gouv.fr>



NUMEN et adresse électronique professionnelle



Les agents contractuels, comme tous les personnels de l'éducation nationale, ont un Numéro d'identification éducation nationale (NUMEN). Celui-ci permet de se connecter et de réinitialiser le mot de passe de votre adresse mail professionnelle ainsi que d'accéder à tous les services en lignes de l'académie. Si vous n'en disposez pas encore, vous pouvez le demander *au secrétariat de votre établissement ou à votre service gestionnaire*.

Comprendre mon contrat

Vous avez fait le choix de travailler comme contractuel·le enseignant·e, CPE ou PsyEN. La signature de votre contrat est un moment important. Il faut bien comprendre et vérifier tous les éléments qui le composent car ce sera la ligne directrice de votre rémunération et de vos obligations de service.

Le rectorat vous emploie sur la base d'un contrat de droit public. Il faut vous assurer que toutes les conditions citées dans votre contrat vous conviennent. Prenez bien le temps de le lire et de vérifier **les mentions obligatoires** :

- vos informations personnelles,
- votre fonction,
- votre lieu d'exercice,
- la période d'essai,
- les dates de votre CDD,
- votre temps de travail,
- la rémunération,
- vos obligations.

Plus d'infos ICI :



Mylène MOUNIER



PAGE FACEBOOK
CONSACRÉE AUX NON-TITULAIRES

Découvrez la page Facebook du SE-Unsa consacrée aux non titulaires !



Moi, professeur contractuel

Testez vos connaissances

Moi, futur.e retraité.e

A lors que la concertation avec les organisations syndicales sur la future réforme des retraites vient de commencer suite à la parution du rapport Delevoye durant l'été, le SE-Unsa vous propose de tester vos connaissances en la matière. Nous sommes tous concernés et d'ores et déjà mobilisés pour que les lignes rouges ne soient pas franchies. En effet, l'UNSA refusera une réforme qui aboutirait à la diminution du niveau des pensions et l'instauration d'un âge pivot à 64 ans qui serait synonyme de recul de l'âge de départ.

Qu'en savez-vous ?!

Généralités

		VRAI	FAUX
1	La réforme des retraites est une promesse électorale de M. Macron		
2	Elle a déjà été votée		
3	Le système de répartition (solidaire) disparaît		
4	Le but est de créer un seul régime de retraite (public et privé)		
5	Ce nouveau système prendrait effet en 2025		
6	La mise en place du nouveau régime se ferait sur 15 ans		
7	Un euro cotisé donnerait les mêmes droits à tous		
8	Le calcul sur les 6 derniers mois (public)/25 meilleures années demeure		

Quelques détails... qui n'en sont pas !

		VRAI	FAUX
9	La modification de la majoration pour enfant serait favorable		
10	La valeur du point serait stable		
11	Le système de décote et surcote disparaîtrait		
12	Un emploi pendant la retraite ouvrirait à de nouveaux droits		
13	Les concertations vont durer 3 mois		
14	La loi devrait être votée pendant l'été (2020) !		

Qu'en pense le SE-Unsa ?

		VRAI	FAUX
15	Le SE-Unsa soutient la réforme		
16	Le SE-Unsa refuse une diminution des pensions		
17	Pour cela, le SE-Unsa exige une revalorisation de nos salaires		
18	Le SE-Unsa participera aux concertations		
19	Le SE-Unsa et l'UNSA se mobiliseront au besoin		

Réponses
 1-V ; 2-F ; 3-F ; 4-V ; 5-V ; 6-V ; 7-V ;
 8-F ; 9-V ; 10-F ; 11-F ; 12-V ;
 13-V ; 14-V ; 15-F ; 16-V ;
 17-V ; 18-V ; 19-V



Odile BOURDE

Bulletin d'adhésion



J'adhère en ligne



SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent **Renouvellement**

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Adresse mel :

Département de rattachement administratif :

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

JE SUIS Titulaire Stagiaire

Corps :
 Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé Bi-admissible
 AE PEGC CE d'EPS PsyEn (option.....)

Je suis remplaçant (précisez :) (précisez les fonctions) :

Ma discipline 2nd degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) :

JE SUIS Étudiant EAP

JE SUIS NON-TITULAIRE Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :

Contractuel : Enseignant, Ce, Cpe, (précisez).....

Contrat aidé (Cui Assistant handicap Aide administrative

JE SUIS Retraité

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Temps complet CLM, CLD Disponibilité

Temps partiel : % Congé parental

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques^(*) :
 Première demande Renouvellement

(*) autorisation de prélèvement à demander à votre section départementale

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

.....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

CRÉDIT D'IMPÔTS : 66 % de votre cotisation

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant de 36 € annuels.

TITULAIRES

CLASSE NORMALE	E C H E L O N S										
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	163	165	169	174	179	189	202	216	231	248	
Agrégé	184	186	199	212	225	241	259	278	295	307	
Bi-Admissible		166	174	184	191	201	216	232	248	259	
Instituteur				146	149	152	160	168	179	195	
PEGC, CE-EPS, AE				149	157	164	173	182	192	203	

HORS-CLASSE	1	2	3	4	5	6	HeA1	HeA2	HeA3
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	213	228	243	263	280	295			
PEGC, CE-EPS	172	181	192	203	230	247			
Agrégé	278	295	307				329	342	360

CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	2	3	4	5	HeA'1	HeA'2	HeA'3	HEB1	HEB2	HEB3
Agrégé	307					329	342	360	360	373	393
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	257	272	287	307		329	342	360			
PEGC, CE-EPS	230	249	263	280	295						

NON TITULAIRES

AED AESH PEC	CONTRACTUEL		
	indice < 400	indice de 401 à 500	indice > 500
50	105	137	171

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

ETUDIANT, EAP, AED prépro	STAGIAIRE
41	89

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Disponibilité, congé parental	41
Temps partiel, Congé formation	Prorata du salaire

RETRAITÉS

Pension < 1400 €	Pension entre 1400 et 1850 €	Pension > 1850 €
105	129	139

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Découvrez, échangez, partagez, sur nos blogs



notremetier.se-unsa.org



ecole dedemain.wordpress.com

Le Syndicat des Enseignants de l'UNSA

une équipe à votre écoute



Bourse du Travail - 32 Avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Tél : 04 76 23 38 54 - mail : ac-grenoble@se-uns-a.org

site : <http://sections.se-uns-a.org/grenoble>

INFORMER, ACCOMPAGNER, DEFENDRE

- par téléphone ou à la Bourse du Travail,
- par mail et dans les ESPE de l'académie.



Certifiés/Agrégés

Sophie DESCAZAUX

sophie.se.unsa.grenoble@gmail.com



Personnels d'éducation

Frédéric ZMARZLY

fredz.se.unsa.grenoble@gmail.com



Professeurs d'EPS

Marie-Françoise PUTOUD

mf.se.unsa.grenoble@gmail.com



Secrétaire académique

Serge RAVEL

serge.ravel.se.unsa@gmail.com



AED

Romain CARTIER-LANGE

rcl.se.unsa.grenoble@gmail.com



PLP

Christiane LIEVOUX

christiane.se.unsa.grenoble@gmail.com



Trésorier

Michel MARTINET

michel.martinet@se-uns-a.org



Entrants dans le métier

Nelly RENAUD

nelly.se.unsa.grenoble@gmail.com



Professeurs contractuels

Mylène MOUNIER

mylene.se.unsa.grenoble@gmail.com



PsyEN

Annie COMBET

psyen.se.unsa.grenoble@gmail.com



**L'école inclusive
(SEGPA, ULIS, EREA, Etab spé)**

Béatrice BRUYERE

38@se-uns-a.org

AESH

Sections départementales

__ @ se-uns-a.org

Vos élus en CAPA, CCP et CCSA

CAPA PLP : Hélène LABROUSSE (38) - suppléante : Julie FIDRY (26)

CAPA PsyEN : Cécile HOZENAT (07) - suppléante : Sophie SPALANZANI (38)

CAPA CPE : Danièle MINGONE (38), Walter MODESTO (73), Valérie PRETTE (38), Frédéric ZMARZLY (38)

Suppléants : Isabelle WIART (74), Patrick GAXOTTE (38), Catherine COLLOUD (74), Emeline GOUYGOU (38)

CAPA Certifiés : Sophie DESCAZAUX (38) - Julien JOLY (74) - suppléantes : Catherine NOVEL (38) - Nelly RENAUD (38)

CCP non-tit AED / AESH : Romain CARTIER-LANGE (38) - suppléante : Marie-Noëlle SARTER (38)

CCP Dir. SEGPA : Isabelle DECHAUX (38) - suppléante : Céline ANXIONNAZ GUISLAIN (73)

CCSA directeurs d'établissements spécialisés : Cédric LASSUS (73), Sylvie FARRE (73)

suppléants : Nathalie DEMANGEAT (73), François HENNARD (73)

**Les secrétaires
départementaux**



Isère

Patrick MAUREY

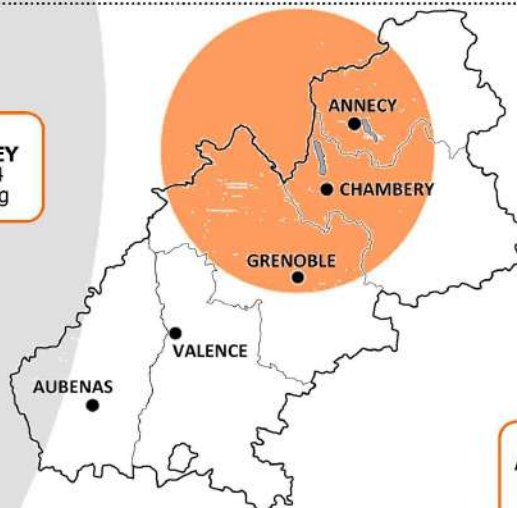
04 76 23 38 54
38@se-uns-a.org



Ardèche

François LAPPE

04 75 35 58 83
07@se-uns-a.org



Haute-Savoie

Emmanuel FUSS

04 50 39 73 85
74@se-uns-a.org



Savoie

Ludovic BERENGER

04 79 62 28 72
73@se-uns-a.org



Drôme

Audrey BONHOURE

04 75 82 83 18
26@se-uns-a.org



Pour recevoir nos brochures, contactez **vos** correspondant d'établissement, **vos** section départementale ou la section académique du **SE-Unsa**